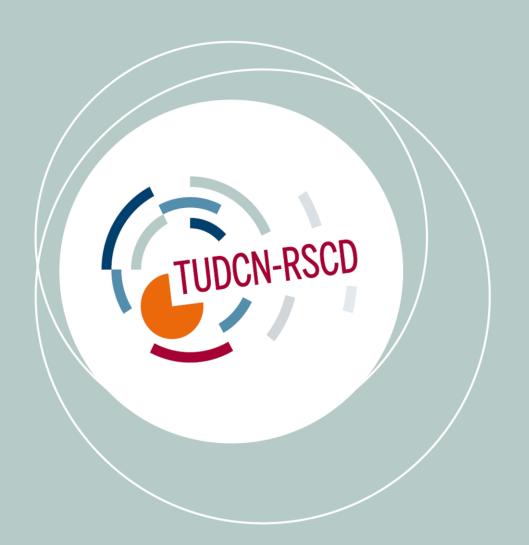
Le travail décent et le dialogue pour ne laisser personne pour compte

Position syndicale sur l'examen du Consensus européen pour le développement Septembre 2016





Les priorités syndicales pour le nouveau Consensus européen pour le développement

Inclusion, égalité et travail décent :

- L'UE et ses pays membres devraient œuvrer à l'établissement d'un nouveau Consensus européen pour le développement qui soit à la fois inclusif, efficace, axé sur des résultats et qui encourage la participation de la société civile et des partenaires sociaux dans la prise de décisions politiques et leur mise en œuvre.
- L'UE devrait se trouver à la pointe de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030, à travers la politique de développement de l'UE et les politiques de développement des États membres.
- L'UE devrait contribuer à un ordre mondial fondé sur des règles, qui place le développement durable au cœur des débats et des prises de décisions politiques sur le développement.
- Faire de la promesse de « ne laisser personne pour compte » une réalité en reconnaissant les inégalités sans cesse croissantes dans les pays mêmes et entre les pays et en prenant les mesures qui s'imposent pour en venir à bout.
- Œuvrer en faveur de sociétés inclusives dans les pays partenaires, des sociétés qui offrent des possibilités de travail décent pour tous, réduisant les inégalités et éradiquant effectivement la pauvreté.
- Faire des quatre piliers de l'Agenda du travail décent dialogue social, protection sociale, droits des travailleurs et emploi les composantes de base indispensables du développement durable.
- L'UE devrait reconnaître la contribution du dialogue social à la réalisation du Programme 2030.
- L'UE devrait soutenir la société civile et les partenaires sociaux dans les pays en développement, vu le rôle essentiel qu'ils jouent dans la lutte contre les inégalités.
- Le nouveau Consensus devrait mettre en exergue les aspects positifs de la migration des travailleurs mais aussi les facteurs négatifs qui forcent les gens à migrer, comme les inégalités mondiales, les disparités économiques et les défaillances systémiques.

Responsabilité du secteur privé :

- Accorder au secteur privé une responsabilité à part entière en tant que partenaire de la coopération au développement.
- Fixer les critères d'éligibilité et d'évaluation de l'impact du secteur privé dans le développement.
- Le secteur privé ne doit pas se convertir en un substitut opportun à l'État pour ce qui a trait à la prestation des services publics essentiels.
- La conformité des entreprises aux normes sociales et environnementales contraignantes doit être assurée si nous tenons à atteindre un développement durable.
- Il convient d'opposer la privatisation du programme de développement, y compris le recours inconditionnel à des mécanismes comme le financement mixte et les partenariats public-privé (PPP).

Le changement climatique et la transition juste :

- Une transition juste implique un investissement dans des possibilités d'emploi décent, dans des secteurs qui œuvrent à la réduction des émissions et aident les communautés à s'adapter au changement climatique.
- Favoriser le dialogue social, qui peut jouer un rôle charnière en aidant les travailleurs et les communautés dont le revenu dépend de secteurs qui doivent réduire leurs émissions de carbone.

Financement du développement :

- L'UE doit réaliser son engagement à atteindre l'objectif de 0,7% APD/RNB, conformément aux principes du CAD.
- L'UE doit soutenir les pays partenaires à faire valoir leurs droits sur ce qui leur appartient, en particulier les taxes non collectées dû à l'évasion fiscale, à l'évitement fiscal et aux flux financiers illicites.
- Les fonds d'aide au développement devraient être utilisés pour réduire la pauvreté et l'inégalité et atteindre les ODD.
- Tous les instruments commerciaux de l'UE devraient être alignés sur les ODD.



Introduction

L'examen du Consensus européen pour le développement est un processus longuement attendu qui répond à l'adoption du Programme pour un développement durable à l'horizon 2030, à l'Accord de Paris sur le climat et au lancement de la Stratégie globale sur la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne.

Le monde a connu des bouleversements profonds depuis le Consensus de 2005. L'inégalité forte et croissante comporte un coût social et économique considérable. L'actuelle **croissance des inégalités est de plus en plus en contradiction avec les approches établies du développement durable**. Le changement climatique menace les moyens d'existence des travailleurs et de leurs familles. La fragilité et l'insécurité sont un obstacle au développement des pays et condamnent des millions de personnes à l'exil et au travail forcé.

L'UE peut contribuer à un ordre mondial fondé sur des règles, où le développement durable figurerait au cœur des débats et des prises de décisions politiques sur le développement. Les pays en développement ont besoin d'un champion mondial qui promeuve une approche fondée sur les droits, une **participation accrue de la société civile et des partenaires sociaux dans la prise de décisions et leur mise en œuvre** et qui montre le bon exemple en promouvant l'efficacité du développement, la collaboration fiscale, le travail décent et le dialogue social, ainsi qu'un environnement favorable et une utilisation de l'APD qui soit centrées sur les personnes.

Le nouveau cadre de développement de l'UE doit être pleinement aligné sur les engagements du Programme 2030 et fixer une feuille de route claire en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi, et ce tant au niveau de l'UE que des pays membres. Cela présuppose nécessairement un alignement et une cohérence entre les politiques intérieures et extérieures de l'UE en matière de développement, c.-à-d. commerce, droits humains et changement climatique, où le Cohérence des politiques pour un développement durable (CPDD) servira d'outil d'orientation.

L'UE doit promouvoir un ordre mondial fondé sur les droits, où le multilatéralisme constituera le principe charnière, avec à son cœur les Nations Unies. Les syndicats demandent que les normes du travail et des mécanismes contraignants sur la responsabilité du secteur privé dans le développement fassent partie de ces efforts, y compris les règles régissant les chaînes de valeur mondiales.

Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ; Comité social et économique européen Ce document de position est basé sur la contribution syndicale à la consultation de l'UE sur l'examen du Consensus européen pour le développement¹.

Un nouveau Consensus de l'UE pour l'ère ODD

L'inégalité forte et croissante comporte un coût social et économique considérable. Les preuves montrent que l'inégalité croissante combinée à la conduite des intermédiaires financiers a contribué à la bulle financière qui a éclaté en 2008. L'actuelle croissance des inégalités est de plus en plus en contradiction avec les approches établies du développement durable.

Le nouveau programme de développement mondial énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a, depuis le début de sa négociation, été accompagné du slogan et de l'ambition de « ne laisser personne pour compte ». Pour les travailleurs et le mouvement syndical, cela se traduit par une reconnaissance des inégalités sans cesse croissantes dans les pays mêmes et entre les pays et l'adoption de mesures concrètes pour en venir à bout.

Le travail décent, l'éradication de la pauvreté et la durabilité environnementale constituent trois des défis déterminants du vingtet-unième siècle. Les économies doivent être productives pour satisfaire les besoins d'une population mondiale croissante. Les sociétés doivent être inclusives, en offrant des possibilités de travail décent pour tous, en réduisant les inégalités et en éradiquant la pauvreté de façon effective.

¹ Contribution syndicale dans le cadre de l'examen du Consensus européen pour le développement (22 août 2016), RSCD-CSI : http://www.ituc-csi.org/EU-Consensus-on-Development



Le rôle du dialogue social pour assurer la prospérité de tous

Les quatre piliers de l'Agenda du travail décent – dialogue social, protection sociale, droits des travailleurs et emploi – sont les composantes de base indispensables du développement durable et doivent figurer au centre des politiques pour une croissance et un développement durable et inclusif.

Les syndicats en appellent à l'UE à intégrer le travail décent à tous les niveaux de la mise en œuvre extérieure du Programme 2030, avec un accent particulier sur le travail décent (ODD 8), y compris la protection sociale et la lutte contre les inégalités (ODD 10), qui incluent les politiques salariales.

Le dialogue social et la négociation collective jouent un rôle central dans la distribution équitable des salaires, tout en apportant une solution au problème de l'informalité. S'attaquer à la question du salaire minimum pour les « travailleurs pauvres » constitue l'une des priorités-clés dans la lutte contre inégalités. L'affaiblissement des droits de négociation des travailleurs au fil des dernières décennies explique, dans une grande mesure, le décalage actuel entre la croissance de la productivité et l'augmentation des salaires pour une majorité de travailleurs. L'écart entre la croissance de la productivité et les augmentations salariales figure, en effet, au cœur des inégalités;



Le dialogue social requiert un environnement favorable et un cadre institutionnel efficace. Il a pour prémisses le respect de **liberté syndicale et du droit de négociation collective**. Des organisations représentatives et indépendantes des employeurs et des travailleurs (les partenaires sociaux), des pratiques saines en matière de relations employeurs-employés, des administrations du travail effectives, y compris une inspection du travail, constituent les autres composantes de base du dialogue social.

En tant qu'instrument de gouvernance sociale et économique au service du développement, le dialogue social peut contribuer effectivement à la réalisation du Programme 2030². Il garantit une appropriation accrue par les gens et, en particulier, les travailleurs, participe au renforcement de la responsabilité et des politiques intérieures et contribue à la formulation et la mise en œuvre de meilleures politiques de redistribution. Le dialogue social est un instrument de réconciliation et de reconstruction à toute épreuve qui facilite en même temps la paix sociale.

Dans beaucoup de pays et régions en conflit, la reconstruction et la réconciliation revêtent une importance cruciale pour la construction de la communauté et de l'État. Dans beaucoup de situations post-conflit et de pays en cours de transition démocratique, le dialogue social s'est avéré être un puissant outil à l'heure de consolider la paix sociale. Il prépare le terrain pour l'avenir en réunissant autour d'une même table les acteurs économiques, sociaux et gouvernementaux.

² La pertinence du dialogue social dans le développement (mars 2016), RSCD-CSI et CPDE : http://www.ituc-csi.org/social-dialogue-development



S'il veut participer au développement, le secteur privé doit assumer ses responsabilités

Les syndicats demandent une **responsabilité accrue du secteur privé en tant qu'acteur du développement et de la coopération au développement**³. Si les syndicats sont bien conscients de la contribution potentielle du secteur privé en termes de création d'emplois et de croissance économique, celle-ci ne doit pas empêcher que le secteur privé et les entreprises multinationales n'assument une plus grande part de responsabilité et d'obligations aux fins d'assurer que leur présence dans les pays en développement profite réellement aux sociétés au sein desquelles elles mènent leurs activités.

Le secteur privé ne peut se convertir en un substitut opportun à l'État pour ce qui a trait à la prestation des services essentiels. Aussi, convient-il de continuer d'employer le financement public pour renforcer les institutions publiques et des services publics forts.

Les instruments existants dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises devraient revêtir d'autant plus d'importance à la lumière de l'intérêt croissant que suscite le secteur privé en tant qu'acteur du développement. Le respect et l'application des directives et principes internationalement reconnus relatifs à la conduite des entreprises et leurs instruments de responsabilité devraient constituer une condition sine qua non pour l'octroi d'un soutien au secteur privé en matière de coopération au développement.

L'UE et ses pays membres devraient s'accorder sur un discours cohérent concernant le rôle du secteur privé dans le développement, pour faire en sorte qu'aucune région ou aucun pays en difficulté ne soit laissé pour compte. En outre, l'UE devrait convenir d'un cadre mondial inspiré des principes et engagements pour l'efficacité du développement qui pourrait aussi s'appliquer à toutes les formes de soutien au secteur privé.

La conformité des entreprises aux normes sociales et environnementales contraignantes doit être assurée si nous tenons à atteindre un développement durable. Le respect des normes de l'OIT et des engagements environnementaux, le dialogue social, la responsabilité/transparence des entreprises, l'appropriation par les pays et les principes relatifs à l'efficacité du développement doivent constituer le critère obligatoire clé pour toute participation des acteurs du service privé aux efforts d'éradication de la pauvreté et de transition à une production durable.

La responsabilité ne peut être un concept volontaire dès lors qu'elle porte sur les conséquences d'actes qui ont été commis. D'autant que les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme stipulent clairement que les entreprises commerciales doivent respecter tous les droits de l'homme internationalement reconnus. Le fait de rendre opérationnels les Principes directeurs de l'ONU est une condition essentielle pour tout rôle du secteur privé dans des programmes de développement fondés sur les droits.

Le respect et l'application des directives et principes internationalement reconnus concernant la conduite des entreprises et leurs instruments de responsabilité devraient constituer une condition sine qua non pour l'octroi de soutien au secteur privé en matière de coopération au développement.

La conformité devrait être liée à l'éligibilité et un dispositif adéquat de suivi et de contrôle devrait conduire à la suspension du soutien financier en cas de violations. Pour assurer la cohérence des politiques, l'UE devrait aussi inclure ces mécanismes de responsabilité dans les politiques des banques d'investissement comme l'EIB.

Les syndicats dénoncent la **privatisation soutenue du programme de développement** et le recours inconditionnel par les organisations internationales et les institutions de financement du développement à des mécanismes comme le financement mixte et les partenariats public-privé (PPP). **L'expérience montre que les PPP ont fréquemment conduit à un enchérissement des services publics, ainsi qu'à des situations où les bénéfices sont privatisés et les pertes socialisées⁴.**

³ La responsabilisation des entreprises pour le développement (avril 2016), RSCD-CSI CPDE et Eurodad : http://www.ituc-csi.org/business-accountability-for-development

⁴ Le secteur privé et son rôle dans le développement – Une perspective syndicale (avril 2014), RSCD-CSI : http://www.ituc-csi.org/the-private-sector-and-its-role-in

6

Le soutien souvent aveugle aux partenariats public-privé dans les pays en développement – par opposition aux marchés et aux services publics classiques — est, aux yeux du mouvement syndical, irresponsable. Les syndicats insistent sur une transparence et une responsabilité accrues des mécanismes de financement mixte, qui peuvent se convertir en instruments d'une aide liée⁵. Le financement mixte et les PPP sont fréquemment utilisés en guise de soutien implicite à la subvention publique des entreprises européennes/internationales qui opèrent dans des pays en développement, ce qui a pour effet de compromettre l'appropriation par les pays et les engagements portant sur l'aide non liée.

L'appel des ODD pour une transition juste

Les travailleurs sont les premiers affectés par les effets du changement climatique et face aux événements climatiques extrêmes, au dérèglement climatique et à la montée des mers, des communautés entières se retrouvent en première ligne. **Pour stabiliser le climat, il nous incombe d'entreprendre une transformation en profondeur de nos systèmes énergétiques** – et donc de l'ensemble des secteurs économiques. Les syndicats sont impliqués dans les moindres aspects de ce défi.

Ne laisser personne pour compte cela signifie travailler pour une transition juste et la politique de développement de l'UE peut aussi contribuer en ce sens. À titre d'exemple, au cours du processus de transition énergétique exigé par l'Accord de Paris et conformément au Programme 2030, le dialogue social peut jouer un rôle charnière en aidant les travailleurs et les communautés dont le revenu dépend de secteurs qui doivent réduire leurs émissions de carbone et en facilitant l'exploration des incitations, des règles et des financements nécessaires pour assister la transformation industrielle et le renouvellement communautaire à travers la promotion de nouvelle opportunités.

Une transition juste doit impliquer un investissement dans des possibilités d'emploi décent, dans des secteurs qui œuvrent à la réduction des émissions et aident les communautés à s'adapter au changement climatique; respecter la contribution que les travailleurs des industries des combustibles fossiles ont faites à la prospérité actuelle; garantir la protection sociale et les droits de l'homme; investir dans le renouveau communautaire pour obtenir l'espoir et la confiance des régions et municipalités les plus touchées par la transformation industrielle ou les impacts climatiques; soutenir l'innovation et le partage de technologies; formaliser les emplois associés au sauvetage, à la restauration et au renforcement de la résilience des communautés aux catastrophes climatiques; et doit se baser sur le dialogue social avec l'ensemble des parties concernées, de même que sur la négociation collective avec les travailleurs et leurs syndicats, pour permettre au changement de s'opérer sur les lieux de travail.



L'UE doit soutenir la société civile et les partenaires sociaux

L'UE doit continuer à promouvoir une approche basée sur les droits humains (ABDH) dans les domaines et les processus de développement, pour la promotion des droits humains, de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gouvernance. Il s'agit d'une condition essentielle pour la réalisation des ODD, plus particulièrement dans les contextes fragiles. Le respect des droits humains fondamentaux constitue, lui aussi, une condition préalable pour la création et le maintien du travail décent, du dialogue social et de la protection sociale.

⁵ L'efficacité de développement du soutien au secteur privé par le biais des fonds APD (juin 2016), RSCD-CSI et CPDE: http://www.ituc-csi.org/DFI-study



L'UE reconnait le rôle de la société civile et des partenaires sociaux à l'heure de garantir la résilience sociétale, a fortiori dans un contexte global où l'espace pour ces acteurs se réduit, notamment sous l'effet de violations des libertés d'expression et d'association. L'UE doit s'engager dans le sens d'un soutien à long terme en faveur de la société civile mondiale et locale, y compris à travers sa participation aux alertes précoces et à la prévention de conflits.

La société civile et les partenaires sociaux ont un rôle crucial à jouer à l'heure de s'attaquer aux inégalités, cependant leur participation est souvent éclipsée par la violation, le non-respect ou la non-application systématiques des droits humains et syndicaux fondamentaux. Conformément à l'ODD16 concernant une gouvernance transparente, participative et responsable, l'UE devrait promouvoir une participation accrue de la société civile et des partenaires sociaux dans tous les aspects de la gouvernance des pays en développement et veiller à ce que cette participation soit institutionnalisée, comme dans le cas du dialogue social.

L'UE doit maintenir et accroître son soutien aux acteurs non étatiques dans le développement. Ceci est particulièrement important dans le contexte de régimes autoritaires et répressifs, où il s'avère plus difficile pour la société civile et les partenaires sociaux de défendre leurs priorités et leurs membres. C'est pourquoi le recours à une approche basée sur les acteurs est une façon de garantir les priorités les plus pertinentes dans le domaine du développement, y compris le travail décent et le dialogue social.



Les délégations de l'UE devraient inclure des hauts responsables du monde du travail ayant des relations étroites avec les partenaires sociaux des pays concernés et les partenaires sociaux internationaux (y compris la CSI et ses organisations régionales), de même que des contacts renforcés avec les partenaires sociaux européens, dont la CES. Les organisations syndicales internationales encouragent l'UE à travailler en étroite collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) à la promotion des normes du travail internationales.

Les syndicats réitèrent leur offre de travailler en alliance étroite avec l'UE, de manière à identifier des syndicats crédibles, représentatifs et démocratiques dans chaque pays partenaire, activement engagés dans la promotion et la sauvegarde des droits des travailleurs. Ces syndicats méritent le soutien de l'UE en ce qui concerne le renforcement de leur capacité, pour se convertir en véhicules crédibles du développement, du travail décent –y compris protection sociale – et de la réduction des inégalités –notamment par le biais de politiques salariales.

En tant qu'OSC et que partenaires sociaux, les syndicats affichent un des niveaux les plus élevés de représentativité et de portée, qui peut se traduire par une mise en œuvre effective du Programme 2030, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Les syndicats sont activement engagés dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, y compris pour ce qui a trait aux politiques de développement de l'UE.

Pleins feux sur la migration

Les syndicats estiment que les opportunités offertes par la migration devraient être assorties d'une application et d'un respect accrus des droits humains pour les migrants, en particulier ceux et celles en situation de travail forcé et d'esclavage moderne. Le nouveau Consensus devrait mettre en exergue les aspects positifs de la migration des travailleurs mais aussi les facteurs adverses qui forcent les gens à migrer, comme les inégalités mondiales, les disparités économiques et les défaillances systémiques.

Une distinction nette doit être faite entre le déplacement forcé et les questions migratoires. Alors que la migration part dans la plupart des cas d'une motivation économique, le déplacement forcé peut trouver sa source dans une catastrophe climatique, un impératif humanitaire ou des conflits comme les guerres, voire la traite des personnes et l'esclavage moderne.

La migration est reconnue dans le Programme 2030 comme un facilitateur potentiel du développement. Pour que cela puisse fonctionner, la migration doit être abordée selon une approche fondée sur les droits de l'homme, qui cible les causes profondes des flux migratoires, garantisse le respect des droits fondamentaux des migrants et déconstruise le discours sur la fermeture des frontières.

Ressources nécessaires pour faire du Programme 2030 une réalité

La mise en œuvre du nouveau Consensus de l'UE sur le développement requerra des ressources que l'APD n'est pas en mesure d'égaler. Les syndicats réitèrent l'engagement de l'UE à atteindre l'objectif de 0,7% APD/RNB, conformément aux principes du CAD.

La politique de développement de l'UE devra être assouplie, avec des financements stables mais des cycles de programmation plus courts et une flexibilité accrue en termes de mise à disposition de fonds limités en soutien à la société civile.

L'UE doit soutenir les pays partenaires à faire valoir leurs droits sur ce qui leur appartient, en particulier les taxes non collectées dû à l'évasion fiscale, à l'évitement fiscal et aux flux financiers illicites. Les pays partenaires pourraient bénéficier d'une assistance dans la mobilisation de ressources intérieures, telles que l'établissement et/ou l'application de la capacité fiscale et la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscal par les entreprises multinationales qui opèrent sur leur territoire.

S'agissant de l'APD, l'additionnalité financière doit être assurée en fixant des indicateurs qui évaluent les besoins financiers ainsi que le coût d'opportunité au regard des autres préoccupations en matière de développement, ainsi qu'en créant des critères d'éligibilité qui favorisent le secteur privé national, qui sont conformes aux normes de l'OIT et tiennent compte des antécédents du secteur privé pour ce qui est de la concrétisation des résultats de développement.

Les fonds d'aide au développement devraient être utilisés pour réduire la pauvreté et l'inégalité et atteindre les ODD. L'inclusion du secteur privé dans le développement devrait avoir pour objectif de produire des résultats de développement positifs, ce qui ne doit en aucun cas être compromis par le souci de générer et d'accroître le profit.

Tous les instruments commerciaux de l'UE devraient être alignés sur les ODD, y compris les Accords de partenariat économique (APE). Le chapitre travail de ces accords commerciaux devrait être aligné sur l'ODD8. Les accords commerciaux futurs devraient inclure des chapitres ambitieux sur le développement durable, assortis de clauses du travail et environnementales applicables, ainsi qu'un dialogue politique centré sur la participation des acteurs non étatiques et un dialogue social en tant que composantes essentielles d'une gouvernance démocratique.

La pauvreté où qu'elle existe constitue un danger pour la prospérité de tous. L'approche de l'UE à l'endroit des pays à revenus intermédiaires (PRI) devrait être holistique et se baser sur des instruments autres que les indicateurs macroéconomiques, qui cachent les inégalités internes fondamentales. L'UE devrait tenir compte d'autres indicateurs de performance économique, notamment le travail informel, le ratio de protection sociale, les filets de protection sociale, les politiques salariales, etc.. Les PRI ne peuvent pas être isolés comme un groupe homogène de pays. Ils diffèrent à la fois en termes de développement économique et social, d'infrastructures et d'accès aux marchés.

The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN) is an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC). TUDCN's objective is to bring the trade union perspective into the international development policy debates and improve the coordination and effectiveness of trade union development cooperation activities.

Le **Réseau syndical de coopération au développement** (RSCD) est une initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI) réunissant des organisations syndicales affiliées, des organisations de solidarité, les organisations régionales de la CSI, ainsi que les Fédérations syndicales internationales (les fédérations sectorielles - FSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Le RSCD a pour but de traduire la perspective syndicale dans les débats sur la politique en matière de développement international et d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités syndicales dans le domaine de la coopération au développement.

La **Red Sindical de Cooperación al Desarrollo** (RSCD) es una iniciativa de la Confederación Sindical Internacional (CSI), que agrupa a diversas organizaciones sindicales afiliadas, organizaciones solidarias (OS), organizaciones regionales de la CSI, las Federaciones Sindicales Internacionales (FSI), la Confederación Europea de Sindicatos (CES) y la Comisión Sindical Consultiva ante la OCDE (TUAC). El objetivo de la red es aportar la perspectiva sindical a los debates políticos y mejorar la coordinación y la eficacia de las actividades sindicales relacionadas con la cooperación al desarrollo.



